

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent. RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 26 Novembre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 novembre 1895

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Coutant dépose une proposition de loi en faveur de laquelle il demande l'urgence, et tendant à assurer aux employés et ouvriers appelés à faire leur service de réserve, le maintien de leur emploi pendant les six semaines qui suivront leur retour et à faire juger les conflits, s'il y a lieu, par le conseil des prud'hommes du canton ou par le juge de paix.

L'orateur cite des cas qui affectent le caractère d'insoumission à la loi militaire. Il prie la Chambre, après avoir accordé à sa proposition le bénéfice de l'urgence, de la renvoyer à la commission du travail.

M. Plichon dit que s'il se produit des manœuvres ayant le caractère d'une insoumission à la loi du recrutement, le parquet peut et doit agir vigoureusement.

M. Coutant croit qu'il est prudent de prévoir l'avenir, et c'est dans cet esprit qu'il a présenté la proposition de loi.

Le scrutin sur la demande d'urgence donne lieu à pointage.

La Chambre adopte un certain nombre de projets de loi d'intérêt local.

La Chambre passe à la discussion des interpellations concernant certains tarifs de chemins de fer.

M. Georges Graux se plaint des retards apportés à l'homologation des tarifs destinés à favoriser le transport des charbons français, et qui n'ont été établis que pour répondre à des votes du Parlement.

Ces tarifs ont pour but d'établir l'égalité de traitement entre les houilles françaises et les houilles étrangères. Il est temps que l'on fasse quelque chose pour l'industrie minière du Pas-de-Calais, et il est inique que l'on conserve encore les tarifs de pénétration, grâce auxquels les charbons étrangers parviennent dans l'Ouest de la France à meilleur compte que les charbons français.

M. Lebrat dit qu'il ne vient pas défendre les intérêts d'une industrie étrangère mais les intérêts généraux français.

La France consomme 36 millions de tonnes de charbon et n'en produit que 26 millions. Il y a donc un écart de 10 millions à combler.

Pour le combler il faut de toute nécessité s'adresser à l'étranger. On propose d'augmenter à l'aide d'un jeu de tarifs le droit de douanes existant sur les charbons anglais et cela au profit des charbons belges.

Tous les ans la consommation augmente dans des proportions supérieures à celles de la production, nous sommes loin de l'époque où la France pourra produire tout le charbon dont elle a besoin.

M. le président fait connaître le résultat du pointage sur le scrutin pour l'urgence en faveur de la proposition de M. Coutant.

Par 227 voix contre 183 l'urgence est déclarée.

La proposition est renvoyée à la commission du travail.

INFORMATIONS

Election législative

Cherbourg, 25 novembre.

Voici les résultats de l'élection législative qui a eu lieu dimanche :

MM. Lemoigne, progressiste, 6,028 voix; Liais, radical, 3,338; l'abbé Garnier, 3,517. Il y a ballottage.

M. Brousse démissionnaire

On annonce que M. Emile Brousse, député radical de Perpignan, enverra lundi sa démission de député au président de la Chambre. Les lois pour le vote desquelles il considérait qu'il avait été élu ayant été adoptés, M. Brousse estime que son mandat est terminé.

Maladie de M. Alexandre Dumas

Nous apprenons que M. Alexandre Dumas est dans un état de santé qui inspire de sérieux inquiétudes à son entourage.

L'illustre académicien, qui devait rentrer ces jours-ci à Paris, n'a pu quitter sa propriété de Marly-le-Roi.

Espérons que nous pourrions donner demain à nos lecteurs de meilleures nouvelles de la santé de M. Alexandre Dumas.

Mort de Barthélemy Saint-Hilaire

Jules Barthélemy Saint-Hilaire, est mort, dimanche, subitement, à Paris. Ce robuste vieillard disait encore l'an dernier : « Je n'ai qu'une maladie : la vieillesse. » C'est à cette maladie qu'il succomba. Il était né à Paris, le 13 août 1805; il avait donc plus de 90 ans.

fants, ça n'est que partie remise. C'est demain jeudi, Hoervé vous la dira, sa légende du rocher des Etocs, et je vous promets, moi, d'y joindre une surprise pour vous dédommager d'avoir attendu.

— Je ne vous tiens pas quitte de ma légende, père Hoervé, dit encore Geneviève. A demain donc, et vous aussi, comme tous les jeudis.

Elle embrassa un ou deux gamins et suivit son père.

Le jeudi, en effet, Geneviève le consacrait entièrement aux enfants du pays. Ce jour-là, le jardin du Maner-Nevez leur appartenait, ils y jouaient en toute liberté pendant l'après-midi, jusqu'au moment de mettre au pillage une ample provision de gâteaux préparée dans la serre.

A cinq heures, et c'était là le but principal de ces enfantines réunions, imaginées par l'inépuisable charité de la fille de M. Hérier, celle-ci leur distribuait les vêtements et le linge qu'elle confectionnait elle-même dans la remise. Puis, avant de les renvoyer, elle glissait dans la main des plus pauvres quelque pièce de menu monnaie; les autres partaient avec des images, ou les rares bons-hommes échappés au massacre.

Seul, le jeudi, elle ne le passait pas au Sulaire, au grand chagrin de Fanch Gueguen, qui s'était habitué à la voir tous les jours. Elle en souffrait aussi, mais trop bonne pour accepter que son bonheur causât la moindre peine à ses petits habitués, elle avait sacrifié sa propre joie à leur plaisir. Il est juste d'ajouter que M. Hérier s'arrangeait toujours de façon à ce que Fanch et Geneviève ne supportassent pas complètement la pénible conséquence de cet excès de bonté.

Son moyen était simple et ne variait pas; il

L'Expédition de Madagascar

L'armée d'occupation

D'après les renseignements télégraphiques adressés par le général Duchesne, le corps d'occupation de Madagascar, pendant l'hiver 1895-96 sera ainsi composé :

- 1° En Imérina (Tananarive et environs) 2 bataillons de tirailleurs algériens. 1 bataillon d'infanterie de marine. 1 bataillon malgache et 1 bataillon haoussa, du régiment colonial. 16° batterie de montagne de la guerre. 8° et 9° batterie de montagne de la marine. 11° et 13° compagnies du génie. 2° et 6° bis compagnies du train des équipages. Et les services correspondants.

2° A Majunga et Suberbiveville 1 bataillon mixte de Haoussas et de Sénégalais, (ancien bataillon de volontaires de la Réunion, 2° du régiment colonial).

7° batterie de montagne de la marine. 1 compagnie du train des équipages de la marine, dont le numéro sera donné ultérieurement. En outre, Tamatave restera probablement occupé par un demi-bataillon d'infanterie de marine, soldé par le département de la marine.

Le départ de Madagascar des troupes de la guerre rapatriées, s'effectuera dans les derniers jours de novembre et la première quinzaine de décembre.

- Ces troupes sont : Le 200° régiment d'infanterie. Le 40° bataillon de chasseurs. 3 pelotons de chasseurs d'Afrique. La 15° batterie de montagne. Les 17° et 18° batteries montées. Les 12°, 14°, 17° compagnies du génie. Les 1°, 3°, 4°, 5°, 6° compagnies du train des équipages.

Enfin, une fraction des 30 sections de commis et ouvriers d'administration et d'infirmiers. L'effectif de l'ensemble de ces unités est évalué à environ 3,000 hommes.

En outre, 3,000 coolies ou conducteurs algériens doivent être rapatriés.

Aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne le licenciement du 200° régiment et du 40° bataillon de chasseurs, ainsi que la suppression des dépôts de ces corps.

Départ des troupes

Le 10 décembre partira pour Madagascar un fort détachement de troupes d'infanterie de ma-

trouvait mille raisons pour ne pas emporter les fleurs que, ces jours-là, Geneviève lui confiait pour Mme Gueguen. Un détour forcé dans la campagne, la crainte d'égarer le bouquet en route, la pluie qui menaçait, tous les prétextes lui étaient bons.

— J'enverrai quelqu'un de la ferme prendre ton bouquet, disait-il à sa fille, ou, ce qui est plus simple, Fanch me reconduira ce soir et les rapportera lui-même à sa mère.

Cette dernière combinaison paraissait de beaucoup la plus préférable à Geneviève, ce dont on ne peut lui en vouloir.

Ce qui fait que chaque jeudi, en arrivant au Sulaire, l'excellent homme ne manquait jamais de s'écrier, en se frappant le front : — Maladroit que je suis ! j'ai encore oublié les fleurs de Mme Gueguen; Fanch, vous m'accompagnerez ce soir pour les venir prendre, sans quoi je serais grondé par ma fille.

Et Fanch bénissait ces bienheureux oublis, qui l'empêchaient de rester tout un long jour éloigné de celle qu'il aimait. Comme tous les jeudis, ce furent les premières paroles de M. Hérier, en pénétrant le lendemain dans la chambre de Fanch Gueguen, ou se tenait Mme Gueguen.

— Encore, fit le docteur Lemenez, que ces oublis réguliers amusaient sans le tromper. Mais, mon cher monsieur Hérier, si ça continue, c'est vous qui, bientôt, aurez besoin de mon ministère. — J'en ai peur, docteur, ce sont ces enfants-là qui me font perdre la tête. Aussi, comme je tiens à ma pauvre cervelle, j'ai hâte de savoir Mme Gueguen hors de peine, pour que nous fixions le

jour qui nous débarrassera de leur tyrannie. — Soyez satisfait; vous pouvez déjà prévenir les dimanches, Mme Gueguen est assez vaillante pour vous donner le bras jusqu'à l'église du bourg. — Voilà qui me réjouit sincèrement, fit le capitaine, en se tournant vers la visille Meré. Vous avez entendu, Mme Gueguen... si vous le voulez bien, nous allons nous occuper sans retard du bonheur de nos enfants ?

Le docteur, avant de sortir, s'adressa à Fanch, qui travaillait dans son bureau : — N'oubliez pas, Fanch, lui cria-t-il, que je suis votre premier témoin. Celui-ci vint le remercier et retourna à ses écritures.

M. Hérier s'était assis auprès de la veuve, en lui prenant affectueusement les mains. — Entre gens comme nous, ma chère Mme Gueguen, disait-il, les choses seront vite réglées. Quand il s'agit de fonder deux honnêtetés la chose est facile.

Un garçon de ferme entra, qui dit : — Il y a là quelqu'un... ? — Qui veut me parler ? Pas en ce moment, fit le capitaine. — Non, monsieur Hérier, pas à vous, c'est à M. Gueguen... — A M. Gueguen ! qui ça ? demanda encore ce premier, impatienté.

Le garçon restait coi, tout gêné. En entendant son nom, Fanch s'était approché. — Qu'est-ce, Louisic ! Qui est là ? Celui-ci s'avança et lui parla bas. Il devint affreusement pâle.

Le gouvernement de la République a engagé, l'hiver dernier, des négociations avec le gouvernement chinois, ayant pour but d'arriver à reconnaître la ligne séparative des deux Etats, Chine et Annam, de la définir officiellement et de ménager à notre commerce un accès facile vers les provinces limitrophes, le Yunnan, le Kouang-Sé et le Kouang-Tong.

Ces négociations ont abouti à la signature de deux conventions, de délimitation et de commerce, signées à Pékin le 20 juin dernier par les représentants des deux puissances et qui sont

La frontière Franco-Chinoise

Le gouvernement de la République a engagé, l'hiver dernier, des négociations avec le gouvernement chinois, ayant pour but d'arriver à reconnaître la ligne séparative des deux Etats, Chine et Annam, de la définir officiellement et de ménager à notre commerce un accès facile vers les provinces limitrophes, le Yunnan, le Kouang-Sé et le Kouang-Tong.

Ces négociations ont abouti à la signature de deux conventions, de délimitation et de commerce, signées à Pékin le 20 juin dernier par les représentants des deux puissances et qui sont

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 41

LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BREMOND

TROISIÈME PARTIE

Le Rocher des Etocs

V

— Le rocher des Etocs, mademoiselle. — Et ce rocher des Etocs a sans doute aussi sa légende ?

— Je crois bien, et terrible même. C'est là que Yannic a tué Yvonne, la femme de son frère Yvon...

— Brou ! dit Geneviève, en simulant un frisson, ça doit être épouvantable, en effet. Si je vous la demandais, père Hoervé, pourriez-vous me la conter, cette terrible légende ?

— La même chose, mademoiselle, répondit-il, en employant une locution usitée dans le pays. Oubliant l'heure de l'école, les gamins se rapprochèrent vivement.

Ils en furent pour leur fausse joie. Le capitaine Hérier avait rejoint sa fille. Il arrêta le contour.

— Remettez votre légende à une autre fois, père Hoervé. Il se fait déjà tard, et Mme Gueguen pourrait s'inquiéter de ne pas nous voir à l'heure habituelle. Allons, ne pleurez pas, vous autres, ajouta-t-il, en voyant la mine déconfite des en-

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4^{er} Itinéraire

1^{re} classe 88 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

La Nouvelle Revue
18, Boulevard Montmartre, Paris.
Directrice : Madame Juliette ADAM
PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PREX	12 mois	6 mois	3 mois
DE	50 ^r	26 ^r	14 ^r
l'abonnement	56	29	15
(Etranger...)	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE**

CHRISTOFLE & C^{ie} Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horlogers-bijoutiers.

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE
MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguiér;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguiér.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racinés greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écusonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE
Paraissant le mardi

Abonnement pour un an:

France 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

A affermer

Pour entrer en jouissances de suite, une vaste salle au rez-de-chaussée ayant servi pour café, avec grandes caves, grenier, et appartements au second. Le tout situé à Cahors, boulevard Gambetta, en face le Théâtre.

S'adresser, à M. Bruel, rue du Lycée, ou à M. Agar, notaire, rue Fénélon.

MAISON DE CONFIANCE
LA POSE DES DENTS
à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)

Nota. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

AVIS

Le sieur SÉGUELA, père informe le public qu'il met en vente 30 barriques de piquette excellente et provenant des vignobles de Caillac.
Prix : 20 francs la barrique.

A VENDRE également du très bon vin à 100 francs la barrique.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints

Vitrierie

Henri SÉGUY

en

Faux bois

Marbre

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

tous genres

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.